

Notre Code de conduite –
applicable à tous les collaborateurs de Techem

ENSEMBLE

c'est mieux : notre devise pour travailler dans un esprit positif.



techem

AVANT-PROPOS

Chers collègues,

Ce Code de conduite s'applique à nous tous ici chez Techem. Il nous aide à prendre les bonnes décisions, guidées par nos valeurs fondamentales et nos principes éthiques, comme l'honnêteté, l'ouverture, la transparence et la courtoisie.

Ces principes se fondent sur l'intégrité et définissent qui nous sommes et tout ce que nous faisons. Ils sous-tendent notre vision et notre mission, et déterminent nos procédures commerciales. Ils orientent nos décisions et garantissent le bien-fondé de nos actions, jour après jour.

En encourageant et en adoptant ces règles de conduite et principes éthiques dans l'ensemble de l'organisation, nous mettons nos collaborateurs en confiance et nouons des relations solides avec nos clients et nos partenaires. Nous instaurons ainsi un climat dans lequel chacun peut donner le meilleur de lui-même.

Nous sommes conscients que ce Code de conduite ne couvre pas toutes les situations imaginables, mais il est conçu pour que chaque collaborateur puisse s'y référer et y trouver une aide. L'idée est que chacun se sente suffisamment confiant pour développer un bon esprit critique et, surtout, pour demander de l'aide en cas de doute. Ce Code de conduite met l'accent sur les valeurs sociales qui forment la base de notre culture et de notre société, et auxquelles nous adhérons dans notre travail quotidien :

- **Coopération** : c'est la manière dont nous travaillons et nouons des relations commerciales.
- **Passion** : nous aspirons à atteindre des performances exceptionnelles sans faire de compromis sur nos principes – au bénéfice de chacun de nous, de nos clients, de nos partenaires, de notre environnement et de notre société.
- **Honnêteté** : nous fondons nos actions sur un langage transparent et ouvert et sur une approche claire avec les autres.
- **Courtoisie** : nous agissons avec intégrité, respectons l'autre et inspirons la confiance en tenant nos promesses.

Nous voulons continuer à assurer la réussite future de Techem. Nous voulons être fiers de Techem et de nous conduire avec décence. Nous voulons servir d'exemple à nos collègues, à nos partenaires commerciaux, à nos clients et au grand public.

Matthias Hartmann
CEO Techem Energy Services

Nicolai Kuß
CSO Techem Energy Services

Dr.-Ing. Carsten Sürig
CFO&CPO Techem Energy Services



Sommaire

- 04 | Objet et champ d'application
- 05 | Règles de conduite fondamentales
- 06 | Collaboration avec des partenaires commerciaux et des tiers
- 08 | Dons et sponsoring
- 09 | Respect du Code de conduite
- 10 | Éviter les conflits d'intérêts
- 11 | Protection et utilisation des actifs
- 12 | Informations et secrets commerciaux
- 14 | Plaintes et signalement des violations
- 15 | Ajustements et modifications

Notre Code de conduite – applicable à tous les collaborateurs de Techem

Le Code de conduite de Techem fixe un cadre pour nos actions au sein de l'entreprise, avec nos partenaires commerciaux et avec le grand public. Il s'applique au groupe Techem et à l'ensemble des organes exécutifs et collaborateurs des entreprises Techem en Belgique et à l'étranger.

Ce Code de conduite est contraignant et impose des règles claires à respecter dans toutes nos actions. Il forme la base de notre culture d'entreprise, en corrélation avec nos valeurs : nous nous montrons toujours coopératifs, passionnés, honnêtes et courtois. En adhérant au Code de conduite et en fondant ses actions sur les valeurs qu'il promeut, chacun de nous contribuera à garantir la réussite à long terme de l'entreprise.



On agit conformément à la loi, avec respect et en pleine conscience de notre responsabilité

Conformité et normes juridiques

Nous nous conformons toujours aux exigences légales et n'incitons jamais des tiers à enfreindre la loi. Nous menons aussi toujours nos activités conformément à des directives internes approuvées.

Conditions de travail

Nous respectons la dignité humaine, les droits de la personne et la vie privée de chacun, peu importe son âge, sa race, son origine ethnique, son genre, sa religion, ses croyances, son handicap ou son orientation sexuelle. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement, de violence, de comportement menaçant ou d'intimidation. En tant qu'employeur socialement responsable, Techem s'engage à offrir les mêmes chances à chacun de ses collaborateurs.

Santé et sécurité au travail

Il est essentiel de respecter les exigences en matière de santé et de sécurité au travail pour garantir que tout le monde puisse travailler sainement et en toute sécurité. L'attitude de chacun contribue à prévenir les accidents et les maladies professionnelles.

Protection de l'environnement

En tant que partenaire de services numériques pour l'industrie immobilière, nous concevons nos produits et services de façon à préserver les ressources naturelles et à les utiliser de manière responsable. Nous aspirons à concevoir des bâtiments écologiques et intelligents où il fait bon vivre sainement et en tout confort.

Nous contribuons activement au développement et à la diffusion de technologies et mesures écologiques permettant d'éviter l'émission de millions de tonnes de CO₂ par an. Dans notre environnement de travail, nous respectons les exigences environnementales et limitons autant que possible notre impact sur l'environnement.



Nous faisons preuve d'honnêteté, de loyauté et d'intégrité

Normes générales et antitrust

Nous nous comportons en toute honnêteté et loyauté dans nos relations avec nos clients, nos fournisseurs, nos concurrents et d'autres tiers. En résumé, cela signifie que, dans la mesure où c'est contraire à nos principes ou en violation de notre devoir de vigilance :

- nous ne faisons pas de déclarations incorrectes ou trompeuses à nos clients, à nos fournisseurs ou à des tiers
- nous ne faisons pas de déclarations incorrectes ou trompeuses concernant nos concurrents
- nous ne tirons pas d'avantages déloyaux de toute autre manière de nos relations avec des clients ou fournisseurs de Techem ou avec des tiers – que ce

soit par manipulation, non-divulgateion, abus, délit d'initié ou par tout autre moyen déloyal

- nous n'entrons pas en collusion avec la concurrence. Cette règle s'applique, sans s'y limiter, aux accords destinés à ou permettant de :
 - fixer des prix, des réductions ou d'autres éléments de prix,
 - limiter ou contrôler les ventes,
 - scinder des clients ou marchés,
 - boycotter des fournisseurs ou clients.

Nous pouvons uniquement interagir avec nos concurrents dans le respect des exigences légales et des directives internes en vigueur.



La directive pertinente à cet égard est la suivante :

Législation antitrust – Relations avec les concurrents.

Les décisions concernant des clients, des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux ne peuvent se prendre que sur la base de critères pertinents et en toute intégrité.

Offre et octroi d'incitants

Nous n'offrons jamais directement ou indirectement de sommes d'argent, de commissions, de cadeaux ni toute autre rémunération dans le contexte de nos activités commerciales, et n'octroyons jamais d'incitants afin d'obtenir un avantage déloyal pour Techem.

Il est interdit d'accorder des libéralités ou d'offrir des cadeaux à des fins déshonorantes ou inappropriées.

En d'autres termes, il est interdit d'accorder des libéralités ou d'offrir des cadeaux si cet acte peut être interprété comme une tentative d'influencer un partenaire commercial ou un tiers de manière déloyale. Dans le doute, contactez le responsable compétent pour lui demander son accord. Il est également interdit d'offrir ou d'octroyer des incitants à des fonctionnaires dans le but d'orienter certaines décisions.

Les libéralités et les cadeaux qu'il est possible de se procurer par le biais de sources marketing (plateforme marketing TOM) sont considérés comme étant appropriés. C'est également le cas des événements d'entreprise et destinés aux clients, organisés et approuvés par le département Marketing conformément aux exigences de marketing, ainsi que des invitations normales au restaurant et des petits cadeaux.

Le département Compliance est chargé de juger toute exception ou tout écart par rapport à ces principes.

Acceptation et demande d'incitants

Nous n'acceptons ou ne demandons jamais directement ou indirectement d'incitants dans le contexte de nos activités commerciales.

Il est autorisé d'accepter les cadeaux ayant une valeur symbolique, les invitations normales au restaurant ou à des événements de taille appropriée, à condition de respecter les coutumes locales.

Il convient de refuser tous les cadeaux, libéralités et invitations au restaurant ou à des événements dépassant ce cadre. Dans le doute, contactez votre supérieur pour lui demander son accord.



Nous mettons l'accent sur la transparence et les principes éthiques

Directive pour les dons et le sponsoring

Les dons et les activités de sponsoring ne sont autorisés qu'en conformité avec les exigences légales et les directives internes.

Dons

Tous les dons doivent être transparents, conformes à la législation et éthiques. L'utilisation prévue du don et l'identité du bénéficiaire doivent être connues, tout comme le motif et la finalité du don.

Sponsoring

Toutes les activités de sponsoring doivent être transparentes et servir un objectif commercial légitime. Les accords de sponsoring doivent être fixés dans un contrat écrit et être proportionnels à la valeur équivalente offerte par la partie au contrat.

Politique

Nous n'utilisons aucun fonds de Techem pour soutenir des partis politiques, des organisations politiques, des candidats à une élection ou des fonctionnaires, que ce soit en Belgique ou à l'étranger. Techem ne remboursera en aucun cas ce type de don.

Relations commerciales avec les fournisseurs

Nous sélectionnons nos fournisseurs et nos prestataires de services uniquement sur la base de critères de qualité, de besoin, de performance et de prix. En tant qu'entreprise, Techem attend de tous ses fournisseurs qu'ils partagent ses valeurs et respectent l'ensemble des exigences légales.

Nous incarnons le Code de conduite dans notre travail quotidien

Application et responsabilité

Nous nous engageons à défendre et à respecter ce Code de conduite. La direction et les départements Human Resources et Compliance pertinents répondront à toute question relative à l'application ou à la signification de certaines exigences.

Tous les cadres sont conscients qu'il relève de leur responsabilité et de leur devoir de montrer l'exemple et ils le prouvent en se comportant de manière exemplaire.

Toute personne occupant un poste à responsabilité est tenue de s'assurer que les collaborateurs placés sous sa supervision n'enfreignent pas le Code de conduite. Toutefois, la responsabilité des cadres ne décharge pas les collaborateurs de leur propre responsabilité, loin s'en faut. Le succès du Code de conduite dépend de chacun d'entre nous.



Nous agissons dans l'intérêt de Techem

Conflits d'intérêts

Nous ne participons pas, directement ou indirectement, à des transactions ou à des accords qui pourraient donner lieu à un conflit éthique ou juridique entre les intérêts de l'entreprise et des intérêts privés.

La directive pertinente en la matière est la **Directive relative aux conflits d'intérêts**.

Non-concurrence

Tant que nous sommes employés par Techem, nous ne sommes pas autorisés à travailler pour d'autres sociétés concurrentes de Techem, à leur fournir des informations ou à les soutenir.

Investissements dans des sociétés tierces

Tant que nous sommes employés par Techem, nous ne sommes pas autorisés à acheter des parts dans toute autre société s'il est admis que cet achat pourrait mettre en péril les intérêts légitimes de Techem. Cette règle s'applique en particulier si l'investissement financier concerne une société concurrente de Techem ou entretenant des relations commerciales avec Techem.



Nous protégeons la valeur de Techem

Nous utilisons correctement les biens appartenant à Techem et en prenons soin. Nous les protégeons contre la perte, les dommages, le vol, le détournement ou la destruction.

Nous signalons immédiatement à la direction tout problème que nous rencontrons avec les biens appartenant à Techem.



Nous communiquons en toute sincérité et protégeons les données sensibles

Communications externes

Nos communications externes sont transparentes et fondées sur le dialogue. Nous tenons à faire preuve de sincérité. Seuls la direction et les collaborateurs autorisés communiquent des informations à propos de Techem ou de nos activités commerciales au grand public et, en particulier, aux médias.

Nous voyons la tenue d'une comptabilité et de registres complets comme une évidence. Les auditeurs et les autorités financières doivent être en mesure de vérifier les registres et les fichiers à tout moment.

Confidentialité

Nous ne divulguons aucune information concernant des données, projets ou procédures confidentiels à quiconque n'est pas employé chez Techem ou à tout collaborateur n'ayant pas besoin de ces informations dans l'exercice de ses fonctions.

Cette règle ne s'applique pas aux informations destinées ou autorisées à être publiées par Techem, ni aux informations dont la publication nous est légalement imposée.

Protection des secrets commerciaux

La protection des secrets commerciaux joue un rôle essentiel dans la réussite ou l'échec d'entreprises comme Techem. Les décideurs politiques l'ont reconnu et ont créé des cadres juridiques spécifiques pour protéger les secrets commerciaux.

Ils ont également imposé des normes élevées aux entreprises pour garantir ce niveau de protection.

En d'autres termes, si nous ne protégeons pas nos secrets commerciaux de manière appropriée, nous perdrons nos droits légaux de faire valoir des réclamations en cas de violations de droit. Pour se conformer à ces normes, Techem a établi une directive destinée à protéger ses secrets commerciaux.

Tous les collaborateurs et les organes exécutifs du groupe Techem sont tenus de respecter ces règles. Tout cas de divulgation ou d'utilisation accidentelle ou inappropriée de secrets commerciaux doit être immédiatement signalé au département Legal ou Internal Audit, au Compliance Officer ou à la direction. Cette obligation s'applique à tous les cas, que les secrets commerciaux émanent de Techem ou d'un tiers.

C'est le seul moyen pour nous d'agir rapidement, ce qui est indispensable pour récupérer les données, évaluer l'étendue des dégâts et, si nécessaire, prendre des contre-mesures conservatoires.

Toutes les informations pertinentes à ce sujet se trouvent dans la **Directive relative à la protection des secrets commerciaux**.

Protection et sécurité des données

Les données à caractère personnel ne peuvent être collectées, traitées ou utilisées qu'aux fins claires et légales convenues avec le client. En outre, les données à caractère personnel doivent être conservées de manière sécurisée et ne peuvent être transférées que moyennant la mise en place des précautions nécessaires.

Nous veillons toujours à ce que les personnes concernées sachent ce que nous faisons de leurs données et leur donnons la possibilité d'accéder à leurs

données, de s'opposer au traitement de leurs données, d'en suspendre le traitement et de les effacer.

Nous sommes tenus de respecter les lois et normes pertinentes en matière de conservation et d'utilisation des données à caractère personnel de nos collaborateurs et de tiers – p. ex. les données appartenant à des clients et à des partenaires commerciaux – afin de protéger les droits de la personnalité d'autrui.



Nous réagissons en cas de violation du Code de conduite

Signalement des violations

Quiconque peut porter plainte auprès de son responsable, d'une personne ou d'un organe désigné(e) ou des représentants du personnel de l'entreprise. Les violations du Code de conduite peuvent être signalées à tout moment à la personne ou à l'organe désigné(e).

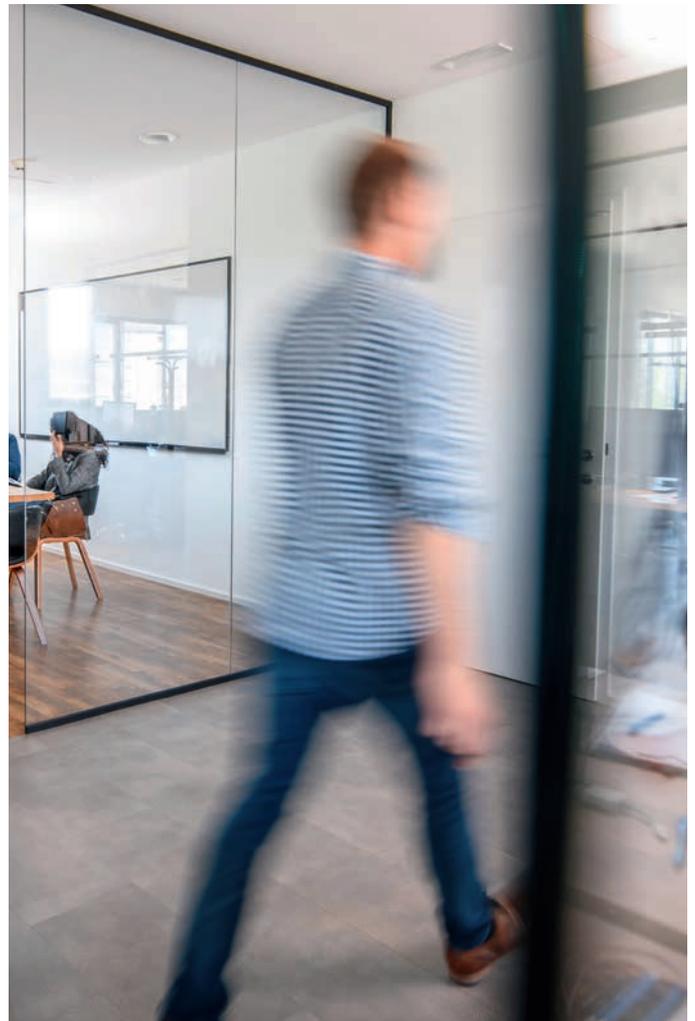
Toute personne ayant connaissance d'une violation grave du Code de conduite doit immédiatement prendre contact avec le département Human Resources ou Compliance. Les signalements peuvent également se faire de manière anonyme par le biais du système de signalement lié à TING.

Confidentialité

Techem garantit le traitement confidentiel des signalements de violations du Code de conduite. Les représailles à l'encontre de toute personne effectuant un signalement ne seront pas tolérées.

Conséquences des violations

Nous corrigeons immédiatement toute violation du Code de conduite. Une violation peut donner lieu à des mesures disciplinaires ou, dans les cas graves, à la cessation de la relation de travail. Si nécessaire, nous contacterons également les autorités compétentes et collaboreront avec elles.



Notre Code de conduite – un document dynamique et axé vers l’avenir

Ceci est notre Code de conduite, pas un contrat de travail. Il n’a pas pour objectif de limiter nos droits ni de punir un comportement qui n’y serait pas mentionné.

Notre Code de conduite est un document dynamique. La direction peut y apporter des ajustements ou des

modifications à tout moment en cas d’évolution des normes légales, d’incidents imprévus ou dans des circonstances spéciales. Le Head of HR, Legal & Claims est chargé de gérer le Code de conduite et d’y apporter les modifications nécessaires.



Techem - Caloribel SA
Rue De Koninck 40 Bte 1-3
1080 Bruxelles
Téléphone: +32 (0)2 529 63 00
www.techem.be

The logo for Techem, featuring the word "techem" in a bold, lowercase, sans-serif font. Below the text is a red graphic element consisting of two curved lines that meet at the bottom, resembling a stylized wave or a bracket.

techem